

Edito



Au moment où paraît cette lettre interne, toutes les AAPPMA ont renouvelé leurs instances statutaires, bureau et conseil d'administration.

Un nouvel exécutif a été élu pour mener à bien nos missions régaliennes liées au loisir pêche et à la protection de nos écosystèmes.

Revêtus de cette légitimité procurée par le suffrage des pêcheurs adhérents et par l'agrément des services de l'Etat, les élus associatifs de la pêche vont, pendant 5 ans, représenter nos 1.5 million d'adhérents.

La mission sera noble et particulièrement riche pendant ce mandat. Nous souhaitons beaucoup de succès aux nouveaux élus et adressons à toutes et à tous nos plus chaleureux remerciements et encouragements.

En ce début d'année 2022, le calendrier électoral se poursuit avec les élections départementales et, juste après, celles de nos instances supra départementales (régions et bien entendu FNPF).

En 6 mois environ, nous aurons pourvu à tous les mandats de notre réseau associatif (AAPPMA, Fédérations, Associations Régionales, Unions de Bassin, Associations Migrateurs, Syndicat national, Fondation des pêcheurs et FNPF).

Ce sont environ 4 000 élections qui sont organisées pour choisir les quelques 40 000 bénévoles associatifs chargés de présider aux destinées de nos différentes structures.

Nous sommes l'un des plus denses et démocratiques réseaux associatifs français.

Ce modèle d'organisation est singulier en Europe. Il permet de consolider une pêche de loisir associative assise sur les valeurs de partage et transmission, de pêche pour toutes et tous, de pêche durable et écologique.

Nous vous souhaitons bonne lecture de cette lettre interne qui revient en détail sur l'un des moments forts de cette vie démocratique, l'assemblée générale de la FNPF et son congrès 2021 qui ont notamment acté le principe de non augmentation de la cotisation nationale.

Nous vous adressons en cette nouvelle année nos plus chaleureuses pensées halieutiques et nos meilleurs vœux de santé et de bonheur partagé.

Claude Roustan
Président de la FNPF

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES





Retour sur l'assemblée générale et le congrès de la FNPF



En sus du vote sur les éléments statutaires (comptes annuels, revalorisation de la CPMA, budgets...), passage obligé de toute assemblée générale, les élus responsables de commissions à la Fédération Nationale ont présenté leurs bilans annuels et développé quelques sujets clés de leur mandat. Le Président Claude Roustan a quant à lui partagé son rapport moral avec l'auditoire. En voici les éléments principaux...

► Engagement et communication

Claude Roustan a tout d'abord remercié tous les élus pour leur engagement et leur détermination, notamment en cette période compliquée qui dure maintenant depuis bientôt deux ans. Il a souligné que le bénévolat fait partie intégrante du loisir pêche et qu'il constitue un élément fondateur pour pérenniser notre activité.

Il a également tenu à rappeler que la FNPF est une fédération de fédérations et non une fédération d'adhérents individuels. En matière de communication, il est donc important qu'elle s'adresse en priorité au réseau infra-national et aux institutionnels nationaux (gouvernement, parlement, etc...). Cela ne l'empêche pas de partager de l'information avec le plus grand nombre, notamment via les réseaux sociaux ou la presse, pour des impératifs d'efficacité ou d'agilité.

► Pêche au vif

Le Président est, par ailleurs, revenu, sur un sujet qui touche localement plusieurs territoires : la pêche au vif. La doctrine de la Fédération Nationale a été fixée en 2018 et n'a pas évolué depuis : nous soutenons toutes les formes de pêche et assumons l'acte de pêche dans toutes ses dimensions. Nous devons rester fermes sur nos positions, car nous sommes conscients que les opposants à un type de pêche en veulent globalement à la pêche. Cependant, il est important que ces problématiques locales conservent leur dimension territoriale, car si nous en faisons un sujet national, nos activités risquent de devenir la proie de vagues réglementaires, judiciaires ou politiques, comme peut l'observer le monde de la chasse.

► Indépendance de la pêche

Concernant la chasse justement, Claude Roustan a confirmé qu'il refusait que « la pêche devienne un vassal de la chasse ». La pêche est une belle activité populaire appréciée par les Français, respectée par les décideurs publics, utile à notre environnement et respectueuse de ce dernier. Nous devons conserver notre indépendance, notre autonomie et écrire notre propre destin en toute neutralité politique.

Enfin, le Président a appelé à l'union en développant l'esprit de solidarité et de partage dans le réseau, ce qui permettra aussi aux pêcheurs de développer le sentiment d'appartenance à une grande maison, à un grand avenir !

Convention « Education au Développement Durable »

Lors du congrès, la signature d'une nouvelle convention entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, celui de la Transition écologique et la FNPF, a officialisé le lien entre l'action des structures de la pêche et les enjeux de l'enseignement à l'environnement en milieu scolaire.

« Grâce à vous, 100 000 enfants sont sensibilisés chaque année aux réalités halieutiques, dont 50 000 dans le cadre scolaire. Il y a une diversité et un foisonnement d'actions dans tous les départements que je veux saluer et je veux vous en remercier. »



Jean-Michel Blanquer,

Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le congrès annuel de la FNPF s'est tenu le 27 septembre 2021, réunissant de nombreuses personnalités politiques et les Présidents des structures de la pêche. Nous avons eu l'honneur d'accueillir notamment Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique chargée de la biodiversité, Alain Péréa, député, président du groupe d'études « Chasse et pêche » à l'Assemblée Nationale, Patrice Perrot, député, Pierre Médevielle, sénateur, membre du groupe d'études « Chasse-Pêche » au Sénat et auteur d'un rapport sur la pêche de loisir en mer.

Ce moment important dans la vie de notre réseau a permis d'aborder les problématiques auxquelles notre loisir est confronté.

► Bilan insuffisant de la politique de l'eau

Le Président Claude Roustan a rappelé que, malgré les nombreuses actions réalisées par les acteurs de l'eau et le réseau de la pêche de loisir, les objectifs de la directive cadre sur l'eau sont très loin d'être atteints. A l'heure actuelle, seules 40 % des masses d'eau françaises sont en bon état écologique. Un score insuffisant, qui impacte fortement la biodiversité aquatique...

► Recul en matière de continuité

Une situation qui risque de s'aggraver avec certaines dispositions de la Loi Climat et résilience, votées contre l'avis du Gouvernement et allant à l'inverse du but fixé, notamment sur la continuité écologique. Malgré la présence d'environ 100 000 ouvrages perturbant le fonctionnement naturel de nos cours d'eau, le Parlement a voté en faveur des moulins à eau et au plus grand détriment de la biodiversité, en particulier des poissons migrateurs déjà fortement menacés d'extinction.

► Acteur majeur d'une écologie quotidienne de terrain

Bérangère Abba a tenu à souligner le modèle vertueux de participation aux missions d'intérêt général de la pêche de loisir et son importance pour les politiques publiques. Elle a également remercié la FNPF pour les échanges constructifs avec son ministère en faveur d'une « écologie quotidienne de terrain », et ce malgré le contexte particulier de l'année écoulée. Elle a ensuite invité notre réseau à poursuivre son travail de pédagogie réalisé auprès des élus locaux sur la problématique de la continuité écologique, élément nécessaire à la préservation de la biodiversité aquatique. Elle a précisé que l'Etat et notamment ses Agences de l'Eau, prendraient toute leur part dans cette recherche de médiation sur les projets locaux.



« La pêche associative de loisir est un acteur essentiel de l'écologie de terrain. Les pêcheurs sont, partout en France, nos partenaires au quotidien dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et de la préservation de la nature. »

Bérangère Abba,
Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique chargée de la biodiversité

► L'eau avant la ruralité

Claude Roustan est aussi revenu sur le débat autour de la ruralité, en confirmant que les préoccupations des pêcheurs se portaient davantage sur la préservation des milieux aquatiques dont le loisir dépend entièrement. De fait, l'actualité n'est pas tant à la création d'un ministère de la ruralité mais davantage au renforcement du ministère de la Transition écologique. L'eau est un bien précieux qu'il est nécessaire de protéger, de préserver et de réglementer, comme nous le rappelons dans notre manifeste publié en juin dernier, où nous appelons notamment à la création d'un ministère de l'Eau (voir détails dans l'article en page 4).

« Le premier des combats de la FNPF et de son réseau est de défendre une politique de l'eau ambitieuse, des outils juridiques efficaces, un financement pérenne avec des agences de l'eau fortes, une police de l'eau et de la pêche avec des effectifs et des moyens adaptés... le tout au service de notre biodiversité aquatique. »

Claude Roustan

► Soutien du ministère contre les animalistes

Le Président Roustan s'est également assuré du soutien de la secrétaire d'état contre les attaques menées envers la pratique du vif, en rappelant que la pêche était une activité légale, réglementée et plébiscitée par les Français de tout âge et de tout horizon.

« La pêche au vif est une préoccupation constante parce que personne ne peut ignorer ces voix très militantes, voire parfois très agressives, qui s'expriment sur ces sujets, là où l'activité des pêcheurs est plus sereine et plus apaisée (...) Nous avons la nécessité de rassurer sur le fait que ces pratiques et ces principes mêmes que vous mettez en œuvre, sont tout à fait en accord avec l'environnement et avec ce que nos territoires connaissent d'une forme de patrimoine culturel. »

Bérangère Abba



« Notre activité de pêche de loisir est en bonne santé et répond à une véritable aspiration de nos concitoyens d'être connectés à la nature, à l'eau, aux espèces et de se retrouver seuls ou à plusieurs dans de magnifiques coins de pêche dont la France regorge. »

Claude Roustan,
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique



JURIDIQUE

Statuts : un an supplémentaire pour leur adoption

Un arrêté publié le 30 septembre 2021* a reporté d'un an le délai de mise en conformité des statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) et des associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF).

C'était une demande exprimée par de nombreuses fédérations et portée par la FNPF, au vu des difficultés persistantes liées au contexte sanitaire de l'année et des élections à venir.

A la demande de la FNPF, le ministère de la Transition écologique a donc consenti ce délai.

Ainsi, les AAPPMA et ADAPAEF qui n'auraient pas encore pourvu disposent d'un délai courant jusqu'au 1^{er} octobre 2022 pour adopter les modifications des statuts conformément aux arrêtés du 25 août 2020.

Bien sûr, cela ne remet nullement en cause l'applicabilité des statuts déjà modifiés par les AAPPMA et ADAPAEF.

Enfin, il convient de préciser que le déploiement de l'offre de carte PAEF « personne mineure » en 2022 nécessite au préalable d'adopter les modifications des statuts qui la prévoient.

**Arrêté du 24 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 août 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, et modifiant l'arrêté du 25 août 2020 modifiant l'arrêté du 2 mars 2012 fixant le contenu du dossier de demande d'agrément prévu à l'article L. 434-3 du code de l'environnement et les statuts types des associations départementales de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public, publié au JO du 30/09/2021.*

COMMUNICATION

Sauvons nos Rivières : une nouvelle communication engagée et fédératrice

Le 30 juin 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France a lancé la campagne Sauvons nos Rivières, suite à une conférence de presse ayant suscité l'intérêt de nombreux médias nationaux, régionaux et spécialisés.



Avec cette campagne, la FNPF a fait le choix d'une communication engagée, construite pour être déclinée en plusieurs actes afin de s'inscrire durablement dans l'esprit de tous les citoyens.

Intitulé « A court d'eau », ce premier épisode souhaite alerter sur la pénurie d'eau, dresser un constat des causes et des conséquences sur les milieux et populations piscicoles, mais aussi faire découvrir comment l'ensemble du réseau agit sur tout le territoire.

Dans le manifeste édité pour l'occasion, la FNPF a porté cinq demandes concrètes auprès des institutions :

- une gestion de l'eau économe, concertée et équilibrée ;
- un recours aux solutions de stockage de l'eau localement justifié ;
- une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée ;
- une protection forte des zones humides ;
- la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés.

Un grand merci à tout le réseau qui a permis de faire rayonner notre message et de montrer l'image d'une pêche de loisir forte et unie autour de valeurs communes.

Rendez-vous en mai 2022 pour l'acte 2 !

Découvrez le manifeste de la FNPF et les détails de la campagne sur le site federationpeche.fr

La FNPF soutient les projets des structures associatives de la pêche

Depuis sa création, la FNPF soutient les fédérations départementales, et à travers elles les AAPPMA, par une aide au financement de leurs actions dédiées au développement du loisir pêche et à la restauration des milieux et des espèces. En 2020, le montant global des subventions accordées a été de 4 352 481€.

► Soutien à la Garderie

Chaque année, la FNPF finance le réseau de garderie des SAPL et accompagne les AAPPMA dans cette mission.

Cette participation se fait à travers des subventions relatives à la formation des Gardes Pêche Particuliers pour un montant total d'environ 60 000 € par an.

Les SAPL peuvent également bénéficier d'une aide à l'acquisition de tenues de garderie qui sont prises en charge à 50 % et qui représentent une aide globale de 91 000 € en 2020.

► Ateliers Pêche Nature

Les subventions actions FNPF accompagnent l'investissement financier du réseau sur l'équipement des APN et la formation des animateurs bénévoles.

Ainsi les FDAAPPMA et les AAPPMA peuvent bénéficier d'aides pour :

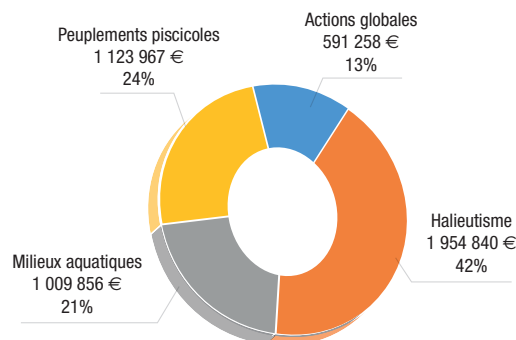
- L'acquisition de matériel d'initiation à la pêche,
- L'acquisition de tenues d'animation,
- La formation des animateurs bénévoles dont celle aux 1^{ers} secours.

De plus, dans le cadre de la sortie de la plateforme d'achats groupés (voir détails en page 7), les objets relatifs aux APN seront éligibles au titre de « L'acquisition de matériel d'initiation à la pêche » dont le plafond d'aide a, pour cette occasion, évolué de 3 000 à 5 000 € par an et par FDAAPPMA. L'ensemble des objets promotionnels « Génération Pêche » disponibles sur la plateforme seront également éligibles aux financements.

► Parcours labellisés

Au cours de l'année 2020, la refonte des circulaires de labellisation des Parcours et des Hébergements Pêche a été finalisée. De 2016 à 2020, le montant global investi dans les parcours labellisés est de 5 262 318 € dont 1 717 548 € accordés par la FNPF (246 dossiers).

Répartition 2020 des aides de la FNPF

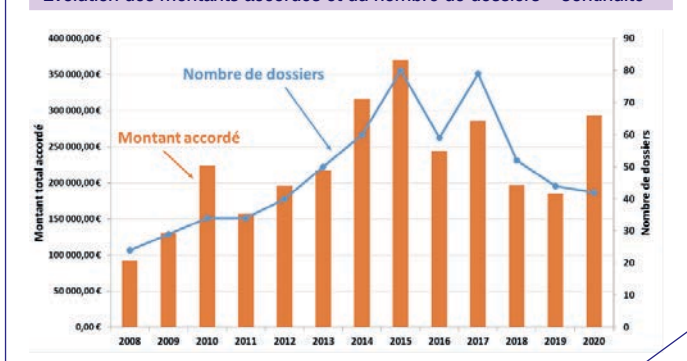


► Continuité écologique

Chaque année, de nombreux dossiers sont présentés au titre de la continuité écologique, sédimentaire et piscicole. Il peut s'agir d'études préalables ou de travaux de rétablissement de la continuité. En 2020, il apparaît une forte reprise des subventions qui témoigne d'une bonne dynamique des opérations de rétablissement de la continuité.

Ces actions concernent chaque année une trentaine de structures, soit un peu moins d'un tiers des fédérations de pêche. Il reste donc une marge de manœuvre non négligeable pour que l'ensemble des SAPL s'implique dans cet axe de travail en faveur des cours d'eau.

Évolution des montants accordés et du nombre de dossiers « Continuité »



Globalement, les conditions particulières de l'année 2020 ont marqué un ralentissement de certaines actions des SAPL, en particulier celles liées aux animations et au contact avec le public. Cependant, la majorité des études, des suivis et des actions de restauration ont pu être réalisés comme prévu.



DÉVELOPPEMENT LOISIR

► Un mandat marqué par l'innovation

Au cours de ces dernières années, la pêche de loisir a fait preuve d'inventivité en se dotant de nouveaux produits, services et offres, répondant aux attentes et demandes des pêcheurs.

Ainsi, les outils de technologie numérique existants se sont étoffés avec le développement de la mensualisation des cotisations de la carte de pêche et la création de l'application mobile Génération Pêche, qui permet d'embarquer sa carte en version 100% dématérialisée.

Au cœur de produits désormais pérennes, citons la carte « Offre d'automne » qui donne l'opportunité aux anciens comme aux novices de s'adonner à la pêche en fin de saison.

Lors de la crise sanitaire qui a fortement touché le développement du loisir, le réseau associatif a également relevé avec succès le défi de l'inventivité au bénéfice de notre activité et de ses pratiquants. Des mesures exceptionnelles ont ainsi pu être expérimentées, parmi lesquelles : l'avancement de la carte « Offre d'automne » au 1^{er} septembre, trois dispositifs de parrainage (jeune, femme, journée), l'organisation du jeu concours « Tous à la pêche », la mise en œuvre d'accords avec divers partenaires offrant des remises et cadeaux à nos adhérents...



PROTECTION DES MILIEUX

► Un nouvel outil de partage d'informations en cours de création

Parmi les travaux marquant l'année 2020, le Système d'Information des Structures de la Pêche Associative de Loisir (SISAPL) est en cours de développement. Ralenti par les événements sanitaires, le projet met en place un outil de bancarisation, de traitement et de valorisation des données acquises par les fédérations départementales. Les travaux ont débuté par les données de pêches électriques, mais l'ambition du SISAPL est plus large puisqu'à terme, le système doit permettre de gérer les nombreuses informations des structures comme les données de thermie, certaines informations réglementaires telles que les catégories piscicoles ou certains éléments du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). En raison de ce large périmètre, le SISAPL sera mis en œuvre par étape, chacune mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités.

CAMPAGNE EXCEPTIONNELLE

La FNPF lancera en mars 2022 une grande campagne d'affichage nationale pour promouvoir le loisir pêche.

6 000 panneaux, majoritairement en grand format, mettront en lumière la pêche sur toute la France.

N'hésitez pas à prendre en photos les panneaux et à partager sur vos réseaux sociaux !

Bientôt une nouvelle plateforme d'achats d'objets de communication

La FNPF a développé cet outil pour faciliter l'acquisition par le réseau de produits exclusifs en proposant des tarifs, à prix coûtant, liés au volume global de commandes des structures.

Pour les AAPPMA, une gamme de produits spécialement à destination des APN sera notamment disponible afin d'accroître leur visibilité et développer un sentiment d'appartenance chez les participants :

- Des t-shirts et casquettes bénéficiant d'illustrations modernes évoquant les activités de pêche pratiquées (4 illustrations originales au choix).
- Des oriflammes APN pour leurs animations disposant de lests à eaux, afin de faciliter leur transport une fois vidés.
- Des trousse de 1^{ers} secours dont le prix a été négocié au niveau national et dont la composition a été adaptée pour répondre aux préconisations de la charte de sécurité des APN.

De plus, un certain nombre de produits dédiés à la communication (goodies), estampillés Génération Pêche ou cartedepeche.fr, ont été créés pour l'occasion. Ils pourront servir de cadeaux ou de lots pour vos manifestations et concours. Parmi les références disponibles, on peut citer des porte-clés Gloops, des mètres de mesure, des gobelets réutilisables ou encore des étuis de carte de pêche et des masques de protection.

L'ensemble de ces objets vous seront accessibles via votre Fédération Départementale qui disposera très prochainement d'un accès à la plateforme. Vous pouvez la contacter pour toute information complémentaire ou commande de produits !



Mise à jour de la charte de Sécurité des Ateliers Pêche Nature (APN) : un cadre protecteur pour l'organisation des animations

Depuis toujours, les AAPPMA sont un lieu de transmission de notre passion et d'échange intergénérationnel, où les bénévoles partagent leurs savoirs en direction des plus jeunes pour leur faire découvrir la pêche et l'environnement.

Afin d'offrir un cadre réglementaire, sécurisé et fonctionnel aux activités de découverte de la pêche, la FNPF a créé en 2007 la charte de sécurité des APN. Au regard des modifications réglementaires, mais également de l'évolution dans le fonctionnement des APN, il devenait nécessaire d'en effectuer la mise à jour.

Réalisée avec l'Agence de démarche qualité 4 AS et la participation d'agents de développement de Fédérations Départementales, cette nouvelle version met à disposition l'essentiel des informations et un ensemble d'outils clé en main. L'application de ces préconisations permet de garantir les meilleures conditions de sécurité, tant pour les participants que pour les animateurs et les responsables légaux des APN que sont les Présidents d'AAPPMA.

Pour accompagner les associations locales dans l'appropriation de ce document, les Fédérations Départementales gardent un rôle essentiel d'appui technique auprès des bénévoles qui constituent un rouage essentiel dans la formation des pêcheurs d'aujourd'hui et de demain.

N'hésitez pas à solliciter votre Fédération pour toute organisation d'APN !





L'AAPPMA de Quimperlé a joué un rôle de premier ordre dans les négociations qui ont permis à la Fondation d'acquérir 21,6 ha en bordure de l'Ellé dans le Finistère.

La Fondation des pêcheurs : vitrine de la préservation des territoires d'eau par la pêche associative de loisir en eau douce

Lancée en 2017, la Fondation a multiplié les acquisitions foncières avec un objectif : valoriser les actions de terrain menées par les pêcheurs et leurs partenaires en faveur de la biodiversité des milieux aquatiques.

Que de chemin parcouru depuis la mise en route par la FNPF de la Fondation des pêcheurs (Fondation Préservation Patrimoine Pêche) ! Aujourd'hui, cinq ans plus tard, la Fondation est propriétaire de huit sites répartis principalement dans la moitié nord et dans le quart sud-ouest de la France.

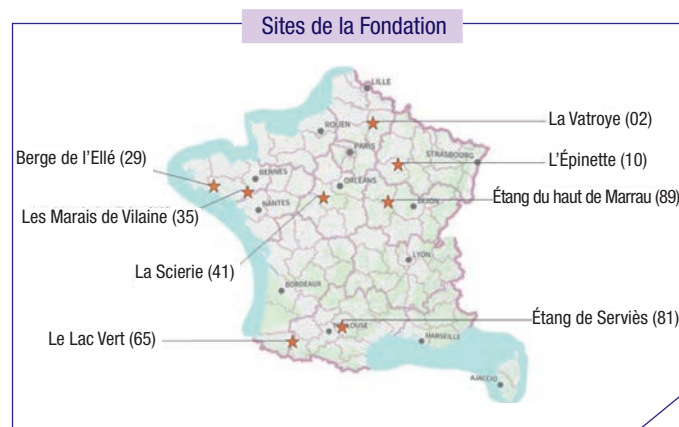
Aux 200 hectares (dont 100 en eau) et 3,3 km de berges de rivières déjà acquis grâce à l'argent des pêcheurs et aux aides publiques, pourraient s'ajouter dans l'année qui commence environ 90 hectares et 3 km de linéaire de cours d'eau supplémentaires, dans le cadre de cinq nouveaux projets. À chaque fois, des enjeux différents et complémentaires : restauration de zones humides en tête de bassin, lutte contre l'artificialisation des sols, rétablissement de la continuité écologique, renaturation ou reconquête de zones d'expansion de crue... Et toujours, le maintien et la valorisation de la pêche associative de loisir en eau douce.

Tous les sites acquis par la Fondation sont confiés en gestion aux Fédérations Départementales concernées via une convention de mise à disposition structurée autour de trois grands principes :

- Mise en place d'un plan de gestion conservatoire pluriannuel ;
- Conventionnement avec un partenaire de gestion compétent pour la préservation de la biodiversité terrestre, toujours présente sur les sites de la Fondation ;
- Création d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE), dispositif juridique comparable à une servitude créée au bénéfice de la biodiversité et transmise avec la propriété.

De l'identification des possibilités d'acquisitions foncières à l'appui aux Fédérations dans l'animation des sites, en passant par la négociation avec les propriétaires-vendeurs, les AAPPMA ont toute leur place dans ce processus. Alors n'hésitez plus !

Ouvrez grand vos oreilles, et parlez des possibilités d'acquisition dont vous avez connaissance à votre Fédération. Et sans plus attendre, faites connaître la Fondation des pêcheurs à tous les donateurs potentiels et... montrez-leur l'exemple en faisant vous-même un don à votre Fondation* !



*Don ouvrant droit à réduction fiscale, plus de précisions sur www.fondationdespecheurs.fr.

« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la Fondation 3 P, reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).